

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS  
DU  
CONSEIL DU GROUPE DES 11<sup>e</sup> ET 12<sup>e</sup> ARRONDISSEMENTS**

**- Séance du 19 juin 2025 -**

**Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.**

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

**25/066/VET**

**DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE LA VILLE PLUS JUSTE, PLUS SURE ET PLUS PROCHE - DIRECTION DE LA SANTÉ PUBLIQUE ET DE L'INCLUSION - Attribution de subventions à des associations dans le cadre de l'appel à projets "Sensibilisations aux discriminations dans les écoles".**

25-42503-DSPI

**VET**

**MONSIEUR LE MAIRE DU 6<sup>ème</sup> SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11<sup>ème</sup> ET 12<sup>ème</sup> ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.**

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

La Ville de Marseille a engagé une nouvelle politique de lutte contre les discriminations autour de 3 axes stratégiques :

- Éducation
- Plaidoyer, prévention, sécurité
- Équité des territoires

Afin de mettre en œuvre cette nouvelle politique, la Ville renforce son soutien aux fédérations associatives et aux associations engagées sur l'ensemble du territoire au plus proche des publics concernés afin de favoriser un vivre-ensemble conforme à la protection, à l'émancipation et à l'accès aux droits communs de toutes les Marseillaises et de tous les Marseillais.

Un appel à projets « Sensibilisations aux Discriminations dans les Écoles » ouvert à l'ensemble des structures associatives marseillaises mettant en place des actions pour tendre vers une collectivité plus juste et plus respectueuse de la diversité, a été publié le 3 mars 2025.

Celui-ci a pour objectif d'encourager et de soutenir financièrement les projets associatifs contribuant aux objectifs suivants :

- Intervenir sur un ou plusieurs critères de discriminations recensés par la loi,
- Permettre le développement de l'esprit créatif et critique de l'enfant par un partage du sensible, permettant de mieux appréhender les autres et la diversité du monde,
- Assurer une répartition des projets sur l'ensemble du territoire.

Les dossiers déposés ont été examinés par un jury d'expertes et d'experts constitué de techniciens de la Ville de Marseille et de représentants du Rectorat d'Aix-Marseille. L'Adjoint en charge de la Démocratie Locale, de la Lutte contre les Discriminations, de la Promotion des Budgets Participatifs et du Service Civique a ensuite procédé à la sélection des lauréats.

Les dossiers ont été examinés au regard des critères suivants :

- Critère 1 - Atelier interactif, dynamique et ludique sur une (ou plusieurs) forme(s) de discrimination(s), s'adressant à un public de jeunes Marseillais-es (CP/CM2).
- Critère 2 - Appréhension des discriminations pour mieux éveiller l'enfant au respect des différences et de la diversité.
- Critère 3 - Capacité des structures candidates à proposer un travail de sensibilisation.
- Critère 4 - Propositions résolument inclusives et pédagogiques, permettant d'être adaptées à tous les jeunes Marseillais

Le versement des subventions se fera en une seule fois.

Le montant total de la dépense s'élève à 67 930 euros (soixante-sept mille neuf cent trente euros), dont 5 600 Euros (cinq mille six cents euros) pour une association de notre secteur.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS  
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES  
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

**DÉLIBÈRE**

**ARTICLE 1**

Est approuvée une répartition au titre des subventions aux associations lauréates de l'appel à projets « Sensibilisations aux Discriminations dans les Écoles » à hauteur de 67 930 Euros (Soixante-sept mille neuf cent trente euros), dont 5 600 Euros (cinq mille six cents euros) pour une association de notre secteur :

Associations	Objet	Numéro de suivi	Tiers	Adresse	Montant en Euros
ICOM PROVENCE	Ateliers de sensibilisation au handicap par le prisme du jeu	00016594	036721	100 Boulevard de la Barasse 13011 Marseille	5 600 €

**ARTICLE 2**

Le montant de la dépense, soit 67 930 Euros (Soixante-sept mille neuf cent trente euros), dont 5 600 Euros (cinq mille six cents euros) pour une association de notre secteur, sera imputé sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2025, Service 03323, Chapitre 65 – Article 65748.1 – Sous chapitre 428 .

**Le présent projet de délibération mis aux voix a été adopté à l'unanimité.**

**Il est donc converti en délibération du Conseil des 11ème et 12ème.**

**Vu et présenté pour son enrôlement à une séance du Conseil d'Arrondissements**

**LE MAIRE des 11<sup>ème</sup> - 12<sup>ème</sup> Arrondts  
Sylvain SOUVESTRE**